

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 261 Subvention (5.000 euros) à l'association Africolor (10e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Africolor ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention au titre des cultures étrangères d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Africolor, 5 rue Arthur Groussier 75010 PARIS, pour l'édition 2015 du festival Africolor. 2015_04902, simpa 128461.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO